

**M. PAVY Pascal**  
30, avenue des adages  
95 220 HERBLAY  
Tel : 01.39.78.28.72  
GSM : 06.19.03.17.20  
E-Mail : [pascalpavy@hotmail.com](mailto:pascalpavy@hotmail.com)

**Commission Nationale du Débat Public**  
**Francilienne A104**  
**Monsieur Le Président Jean BERGOUGNOUX**

HERBLAY le 17/06/2006

Objet : Questions restées sans réponses (Nuisance sonore et Pollution liée aux hydrocarbures)

Monsieur Le Président

Depuis l'ouverture du débat Public, j'ai participé à beaucoup de réunions de proximités et à la plupart des réunions thématiques.

Deux questions fondamentales sont restées sans réponses.

Une posée à Monsieur DEBARLE sur le site Internet de la CPDP :

- ∞ Des mesures de bruit ont été réalisées récemment aux Buttes Blanches à HERBLAY.  
Résultat des mesures 53 dB en moyenne sur 24H.  
La conclusion de la Maîtrise d'ouvrage : Pas de nuisance provoquée par l'autoroute.

Je trouve ce raisonnement non adapté à notre situation car d'une part le bruit moyen est augmenté par le bruit des avions. D'autre part beaucoup de personnes dorment en été les fenêtres ouvertes, ce qui m'amène à poser la question suivante au maître d'ouvrage :

A partir des mesures que vous avez réalisées, pourriez-vous nous dire quel est le niveau de bruit moyen la nuit aux Buttes Blanches de 22H à 06H00 ?

Puis nous dire, à partir d'un bruit maximum de référence en trafic de nuit, si nous sommes susceptibles d'avoir des nuisances de bruit de 22H à 06H le matin. Cette référence, je suppose, devrait être différente de celle utilisée durant la réunion thématique sur le bruit.

- ∞ Ma deuxième question a été posée lors de la réunion thématique sur la pollution de l'air.  
Le maître d'ouvrage, à juste titre, nous assure qu'il y a une diminution des polluants atmosphériques grâce notamment aux normes antipollution appliquées par les constructeurs automobiles.  
Cependant, au regard des normes EURO IV et EURO V (CEE Bruxelles), ces dernières garantissent le maintien des performances durabilité des dispositifs antipollutions sur 100 000 kms depuis le 01/01/2005.  
La réponse : Ce paramètre a été pris, dans le logiciel de calcul utilisé par la DDE. Nous ne pouvons nous contenter d'une telle réponse imprécise.

Réalisez-vous des projections logicielles de la pollution seulement jusqu'à 100 000 kms ?  
Partez-vous du principe que les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires ne roulent plus au-delà de 100 000 kms.

En espérant, Monsieur le Président, que votre intervention, permettra d'avoir des réponses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal PAVY